



Événement régional pour l'Europe et l'Asie centrale

1^{er} juillet 2020

► Note explicative

Contexte

En juin 2019, les 187 États Membres de l'Organisation internationale du Travail ont adopté la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, appelant l'Organisation à s'acquitter de «son mandat constitutionnel au service de la justice sociale avec une inlassable énergie, en développant son approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, qui place les droits des travailleurs ainsi que les besoins, les aspirations et les droits de toutes les personnes au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales».

Un an plus tard, les répercussions de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur l'économie, la situation financière et le travail ont plongé le monde dans une crise d'une ampleur sans précédent. Aujourd'hui, les impératifs fixés dans la Déclaration du centenaire sont encore plus pressants, à l'heure où la communauté internationale entreprend, dans un effort collectif, de s'attaquer aux conséquences humaines, économiques et sociales dévastatrices de la pandémie. Selon les estimations du BIT, la région a enregistré au cours du premier trimestre de 2020 une perte de 3 pour cent d'heures de travail (soit l'équivalent de 12 millions d'emplois à plein temps), et ce chiffre pourrait passer à 12,9 pour cent (soit l'équivalent de 50 millions d'emplois à plein temps) d'ici à la fin du deuxième trimestre ¹.

Si l'action de santé publique dans le monde doit rester une priorité absolue, force est de constater que les mesures de confinement strictes appliquées dans la plupart des pays ont provoqué de profonds bouleversements économiques et sociaux. En raison du maintien des mesures de confinement, de quarantaine, de distanciation physique et autres mesures d'isolement visant à interrompre la chaîne de transmission du virus, l'économie mondiale glisse aujourd'hui rapidement dans la récession, même si l'on observe parfois des différences marquées d'un pays ou d'une sous-région à l'autre. Alors que les chaînes d'approvisionnement mondiales se fragmentent peu à peu, que des secteurs entiers sont gravement touchés et que des entreprises arrêtent leur production, de plus en plus de travailleurs risquent de se retrouver au chômage et de perdre leurs revenus et leurs moyens de subsistance, et bon nombre de micro et petites entreprises seront bientôt insolvables.

Les pays de la région ont mis en place une première série de mesures de relance pour sauver leur économie et venir en aide à leurs citoyens ². Les politiques spécifiques choisies par les États Membres et les organismes régionaux auront un effet déterminant sur l'état de leur économie et de leur société au sortir de la crise. Les efforts déployés sont très variés et d'une ampleur sans précédent, les plans de relance se chiffrant à plusieurs milliers de milliards dans la région.

¹ Ces chiffres reposent sur des équivalents temps plein calculés sur la base d'une semaine de travail de 40 heures. Ils ne peuvent être assimilés à la hausse réelle des chiffres du chômage et doivent plutôt être interprétés comme des pertes d'emploi cumulées sous l'effet du ralentissement économique causé par le COVID-19. Voir l'annexe 1 de la quatrième édition de l'Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail, publiée le 27 mai 2020, disponible [ici](#).

² Pour de plus amples informations sur les mesures prises par les pays, veuillez consulter la base de données du BIT conçue à cet effet, disponible [ici](#).

Cet événement d'une demi-journée sera l'occasion de mettre en avant les pratiques nouvelles adoptées dans la région pour surmonter cette crise inédite et ses conséquences sociales et économiques, d'échanger des points de vue sur les premiers résultats et les stratégies d'atténuation et de mettre en avant les moyens d'action qui permettront de centrer l'effort de relance sur l'humain.

Objectifs

- Maintenir les liens de l'OIT avec ses mandants tripartites dans la région pendant la période d'interruption des réunions des organes de gouvernance et des autres activités de l'Organisation.
- Offrir aux mandants tripartites une tribune régionale de haut niveau qui leur permettra de réfléchir ensemble aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19.
- Mettre tout particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail et son importance au moment de la reprise qui suivra la pandémie.

Participants

Cet événement est ouvert à tous les mandants tripartites de l'OIT des 51 pays de la région, ainsi qu'à d'autres acteurs concernés. Des invitations seront adressées aux ministres, aux représentants de haut niveau des partenaires sociaux et à certains représentants d'entités régionales et multilatérales.

Les participants se connecteront via une plateforme en ligne conçue à cet effet qui leur permettra de prendre part à l'événement par visioconférence et par audioconférence. Les échanges auront lieu principalement à l'aide de la fonction «chat» dans le cadre de discussions qui seront animées par un modérateur. En outre, l'événement sera diffusé et accessible à tous. Un service d'interprétation sera disponible en anglais, en français, en espagnol, en russe et en allemand.

Les orateurs et les intervenants des réunions-débats seront choisis de manière à refléter globalement la diversité géographique et économique de la région, le but étant de parvenir à la parité entre hommes et femmes dans les divers débats. Les bureaux de pays de l'OIT dans la région noueront des contacts directs avec leurs interlocuteurs respectifs au sein des administrations nationales afin de garantir une participation et une coopération actives. La participation et les contributions des partenaires sociaux seront coordonnées par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) avec le concours de la Confédération syndicale internationale (CSI) et de l'Organisation internationale des employeurs (OIE).

Déroulé

L'événement régional pour l'Europe et l'Asie centrale consistera en quatre séances, accompagnées de débats approfondis sur les axes II (Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus) et III (Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail) du cadre stratégique de l'OIT pour remédier aux conséquences économiques et sociales de la crise du COVID-19³; l'axe IV (S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions) sera quant à lui abordé tout au long des séances grâce à la participation tripartite des mandants. Les questions relatives à l'axe I (Stimuler l'économie et l'emploi) seront traitées au cours de la séance d'ouverture.

La séance d'ouverture réunira les représentants des gouvernements, des entités régionales et des représentants de haut niveau des partenaires sociaux afin de cerner les différences et les similitudes de cette crise dans toute la région et de jeter les bases des discussions prévues. Seront ensuite organisées deux réunions-débats tripartites portant respectivement sur les axes II et III du cadre stratégique de l'OIT relatif au COVID-19. Cet événement régional se clôturera par une séance récapitulative au cours de laquelle les principales tendances naissantes, les premiers enseignements tirés et quelques pistes de réflexion concernant les futurs moyens d'action seront mis en évidence.

³ Document disponible en anglais [ici](#).

La séance d'ouverture permettra à chaque orateur de définir le cadre des discussions, tandis que les réunions-débats et la séance récapitulative, qui se veulent plus interactives, offriront une tribune permettant de développer une perspective régionale sur les mesures de riposte et de relance face au COVID-19. La synthèse qui en sera faite contribuera aux discussions de la première journée de l'événement de portée mondiale (7 juillet). Une brève vidéo des moments forts de cet événement régional sera en outre réalisée.

Séance d'ouverture (45 minutes)

Durant la séance d'ouverture, les différents aspects du monde du travail qui sont et seront touchés par le COVID-19 ainsi que les mesures prises pour y faire face, parmi lesquelles une politique budgétaire active, une politique monétaire conciliante et l'octroi de prêts et d'un soutien financier à des secteurs spécifiques, seront présentés dans leurs grandes lignes. Le Directeur du bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale animera la discussion et les orateurs disposeront de 7 minutes chacun pour leur intervention respective.

- L'OIT décrira les difficultés sans précédent que pose le COVID-19 dans le monde du travail, présentera les quatre grands axes de la stratégie de réponse de l'Organisation et définira le cadre des réunions-débats qui suivront en donnant un bref aperçu des mesures de riposte à court, à moyen et à long terme concernant les marchés du travail. L'Organisation mettra en exergue la pertinence de la Déclaration du centenaire au moment d'élaborer une réponse à la crise du COVID-19 qui soit inclusive, durable et centrée sur l'humain, ainsi que l'importance des principes et droits fondamentaux au travail.
- La présidence du Conseil de l'Union européenne (Allemagne) devrait aborder les priorités concernant les questions macroéconomiques et le marché du travail au sein de l'Union européenne (UE) durant le second semestre de 2020, et présenter, le cas échéant, quelques exemples de pays ayant obtenu de bons résultats.
- Un ministre de la Fédération de Russie ou d'un pays de la Communauté des États indépendants (CEI) devrait présenter les réponses apportées par cette sous-région, en exposant les mesures prises à court et à moyen terme pour lutter contre la maladie et ses effets sur le marché du travail dans le pays concerné et dans l'ensemble de la sous-région.
- La Commission européenne devrait présenter brièvement les réponses face au COVID-19 apportées par les États membres en ce qui concerne le marché du travail, en soulignant le rôle de coordination que joue l'UE au niveau régional et les mesures européennes qui soutiennent directement les réponses apportées au niveau national, dont les politiques budgétaires et monétaires en faveur de l'emploi et de la protection sociale.
- Un représentant régional du groupe des travailleurs et un autre du groupe des employeurs parleront de l'expérience vécue par leurs membres au tout début de la crise, ainsi que de leur contribution aux efforts visant à assurer une reprise plus rapide, plus efficace et plus durable. Ils insisteront sur l'importance du dialogue social dans la lutte contre cette crise inédite.

Séances thématiques

Débat 1 – Soutenir les entreprises, les emplois et les revenus (70 minutes)

Cette séance tripartite, à laquelle participeront deux représentants gouvernementaux, un représentant travailleur et un représentant employeur, offrira l'occasion de débattre de certaines réponses apportées à ce jour dans la région et de donner un aperçu des enjeux qu'il reste à surmonter. Les interventions porteront plus particulièrement sur les points suivants:

- les moyens d'étendre la protection d'urgence et une protection sociale pérenne à ceux qui en ont besoin;
- les mesures de maintien dans l'emploi et de création d'emplois;
- l'aide d'urgence pour assurer la continuité des activités et un environnement qui permette aux entreprises durables de mieux se remettre de la crise.

Les orateurs disposeront de 5 minutes chacun pour exposer leur point de vue (25 minutes), avant d'ouvrir le débat (45 minutes). Ce débat portera essentiellement sur les questions figurant dans une note préparatoire et reprendra les opinions exprimées par des participants. Un journaliste, qui encadrera et synthétisera les échanges, animera le débat.

Débat 2 – Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail (70 minutes)

Cette séance tripartite, à laquelle participeront deux représentants gouvernementaux, un représentant travailleur et un représentant employeur, offrira l'occasion de débattre des réponses apportées à ce jour dans la région et de donner un aperçu des enjeux qu'il reste à surmonter. Les interventions porteront plus particulièrement sur les points suivants:

- la sécurité et la santé au travail, notamment dans l'optique d'un retour au travail sûr et réussi;
- la prévention de la discrimination et de l'exclusion;
- les nouvelles modalités de travail, y compris le télétravail, et l'accès aux congés payés.

Les orateurs disposeront de 5 minutes chacun pour exposer leur point de vue (25 minutes), avant d'ouvrir le débat (45 minutes). Ce débat portera essentiellement sur les questions figurant dans une note préparatoire et reprendra les opinions exprimées par des participants. Un journaliste, qui encadrera et synthétisera les échanges, animera le débat.

Séance récapitulative (25 minutes)

La séance finale réunira 3 intervenants (1 représentant gouvernemental, 1 représentant travailleur et 1 représentant employeur) qui résumeront les points de vue recueillis à l'occasion de cet événement et envisageront des moyens d'action fondés sur la Déclaration du centenaire afin d'éclairer l'action future de l'OIT dans la région. Sur la base de cette discussion, le Bureau préparera une note récapitulative et une brève vidéo qui contribueront à la journée régionale (7 juillet) du Sommet mondial de l'OIT. Le Directeur du bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale animera cette séance. Il n'y aura pas de déclaration finale officielle, le but des discussions étant de nourrir les contributions régionales relatives aux activités futures de l'OIT, y compris la préparation des prochains plan stratégique et programme de travail.

Pour nous contacter

Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale
Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

T: +41 22 799 7366
E: bussi@ilo.org